

# GUIDE 2023-2024

Études des populations



Institut national  
de la recherche  
scientifique



# TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	page 1
2	Dates importantes	page 3
3	Direction et secrétariat	page 4
4	Administration et règlements	page 5
5	Maîtrise en études des populations	page 6
6	Doctorat en études des populations	page 8
7	Corps professoral	page 19
8	Cours et séminaires	page 21
9	Notation, plagiat et fraude	page 27



## LE CENTRE UCS

L'Institut national de la recherche scientifique (l'INRS) est une université entièrement dédiée à la recherche et à la formation de chercheurs et chercheuses : il offre des programmes de cycles supérieurs — maîtrise et doctorat — et accueille des stagiaires postdoctoraux. Il est une constituante de l'Université du Québec. Le centre Urbanisation Culture Société de l'INRS est né en novembre 2000 de l'union de l'INRS-Urbanisation, qui s'intéressait depuis 30 ans à l'analyse des questions urbaines et régionales et à l'étude des populations, et de l'INRS-Culture et Société, qui était l'héritier de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC, 1979-1994).



Le centre Urbanisation Culture Société est l'un des centres de recherche orienté en sciences sociales les plus importants au Québec et au Canada. Fort d'une longue tradition de recherche et d'un important volume de publications, le centre Urbanisation Culture Société concentre essentiellement ses énergies à décoder et éclairer les grands enjeux urbains, culturels et sociaux d'une société en perpétuelle mutation. Pour remplir sa mission, le Centre peut compter sur une solide équipe multidisciplinaire composée de plus de trente professeurs-chercheurs et professeures-chercheuses. Leurs activités de recherche s'articulent autour de trois axes principaux : dynamiques des environnements urbains, transformations des mondes culturels et trajectoires des jeunes, des familles et des populations.

## L'ÉTUDE DES POPULATIONS À L'INRS

Étudier les populations, c'est comprendre les changements démographiques et ses conséquences sociales, économiques, politiques et culturelles. Ce champ d'études permet d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux sociopolitiques actuels comme les dynamiques familiales, les parcours et les âges de la vie, dont la jeunesse, l'intégration des immigrantes et immigrants dans les sociétés d'accueil, les inégalités sociales ou les nouvelles formes de pauvreté. Les programmes d'Études des populations de l'INRS ont pour but principal de former des chercheurs et des chercheuses et s'adressent aux étudiants et étudiantes qui souhaitent se préparer à l'étude scientifique de la population dans un contexte interdisciplinaire, mariant notamment la démographie, la sociologie, l'anthropologie, la géographie et l'économie. Le programme de maîtrise est conçu pour accueillir les personnes diplômées du premier cycle de différentes disciplines, peu importe qu'ils et elles aient déjà une formation en études de la population, et il est entièrement composé de cours de cycles supérieurs. Le programme de doctorat vise à former des chercheurs et chercheuses capables de mener des travaux originaux de recherche de façon autonome. Les programmes d'études des populations se donnent dans les locaux de Montréal et de Québec du centre Urbanisation Culture Société de manière simultanée via visioconférence.

L'enseignement est assuré par un corps professoral spécialiste des études des populations — l'immigration, la famille, les âges et les cycle de vie, le travail, les inégalités sociales, la répartition spatiale des populations — à partir de perspectives différentes. Cette collaboration permet aux étudiants et étudiantes de se familiariser avec l'apport de plusieurs disciplines des sciences sociales à la recherche sur la population.

**Étudier à l'INRS offre la possibilité d'être intégré à une équipe de recherche. Les professeurs et professeures du Centre dirigent ou sont membres d'équipes dont les objets de recherche sont liés à l'étude des populations, notamment :**

La **Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec**, qui étudie des problématiques touchant la jeunesse articulées autour de quatre volets : santé et bien-être; éducation, culture et citoyenneté; emploi et entrepreneuriat, jeunes autochtones.

Le **Partenariat familles en mouvance**, qui s'intéresse aux changements de la vie familiale et aux relations entre les générations et dont sont membres plusieurs démographes.

l'**Observatoire Jeunes et Société**, qui articule un réseau des chercheuses et chercheurs intéressés au passage à la vie adulte.

Le **Groupe d'étude en statistiques sociales (GESS)**, qui vise à structurer et dynamiser la communauté de recherche en méthodes quantitatives au Centre UCS de l'INRS, ainsi qu'à contribuer à la visibilité la recherche quantitative au Centre, à travers des conférences, ateliers et autres activités scientifiques.

On retrouve une description des chaires, groupes et réseaux de recherche actifs au Centre UCS en suivant le lien suivant : <https://inrs.ca/la-recherche/chaieres-groupes-et-reseaux-de-recherche/repertoire-des-chaieres-groupes-et-reseaux-de-recherche/>

Le corps professoral du Centre mène des recherches sur le Canada et le Québec. La plupart d'entre eux et elles s'intéressent également à d'autres régions du monde dont l'Europe, l'Afrique et l'Amérique latine.

## PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les possibilités d'emploi sont excellentes pour les titulaires d'un diplôme de deuxième ou de troisième cycle en études des populations.

Les chercheurs et chercheuses de ce domaine travaillent au sein de plusieurs types d'organismes et de milieux notamment dans :

- les ministères et organismes gouvernementaux : Statistique Canada, l'Institut de la statistique du Québec; les ministères provinciaux ou fédéraux au Canada ou ceux d'autres pays impliqués dans l'emploi, la santé, l'immigration, la famille ou la jeunesse; les directions de santé publique, les agences de santé et de services sociaux, etc.;
- les organismes internationaux : plusieurs des organismes de l'Organisation des Nations Unies, plusieurs organisations non gouvernementales comme OXFAM ou Vision mondiale, etc.;
- le secteur privé et notamment les firmes de sondages et de recherche marketing;
- l'enseignement et la recherche universitaire et collégiale.

## 2 | Dates importantes

### Automne 2023

Inscriptions : 12 juin au 4 juillet 2023

- 
- 30 et 31 août : Accueil des nouveaux étudiants
  - 4 septembre : Congé – Fête du travail
  - 5 septembre : Début des cours du trimestre automne
  - 19 septembre : Fin de la période de modification d'inscription sans mention au dossier universitaire (avec remboursement)
  - 9 octobre : Congé – Fête de l'Action de Grâce
  - 26 octobre : Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire (sans remboursement)
  - 23 au 27 octobre : Semaine de lecture
  - 15 décembre : Fin des cours du trimestre d'automne

### Hiver 2024

Inscriptions : 6 au 24 nov. 2023

8 janvier : Début des cours du trimestre d'hiver

19 janvier : Fin de la période de modification d'inscription sans mention au dossier universitaire (avec remboursement)

26 février : Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire (sans remboursement)

26 fév. au 3 mars : Semaine de relâche


29 mars : Congé-Vendredi saint

1<sup>er</sup> avril : Congé-Lundi de Pâques

19 avril : Fin des cours du trimestre d'hiver

### Été 2024 (session intensive)

Inscriptions : 4 au 22 mars 2024

- 
- 29 avril : Début des cours du trimestre d'été
  - 3 mai : Dernier jour pour la modification de choix de cours et l'annulation sans facturation
  - 20 mai : Congé – Fête nationale des Patriotes
  - 30 mai : Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire (sans remboursement)
  - 19 juin : Fin des cours du trimestre d'été

### CENTRE URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

385, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec)  
H2X 1E3

Téléphone : 514-499-4000

Télécopieur : 514-499-4065

www.inrs.ca

#### Directrice du centre UCS

**Marie-Soleil Cloutier**

Téléphone : 514-499-4001

Courriel : dir\_ucs@inrs.ca

#### Directrice des programmes d'études des populations et responsable du programme de doctorat

**Maude Pugliese**

Téléphone : 514-499-4036

Courriel : maude.pugliese@inrs.ca

#### Responsable du programme de maîtrise

**Magalie Quintal-Marineau**

Téléphone : 514-499-4021

Courriel : magalie.quintalm@inrs.ca

#### Membres du comité des programmes d'études des populations

##### Professeur.e.s

- **Maude Pugliese**, directrice des programmes d'études des populations et responsable du programme de doctorat
- **Magalie Quintal-Marineau**, responsable du programme de maîtrise
- **Xavier St-Denis**, professeur

##### Étudiant.e.s

- **Thierry Tsafack**, représentant des étudiants du doctorat (2022-2023)
- **Camille Biron-Boileau**, représentante des étudiants de maîtrise (2022-2023)

#### Responsable des affaires académiques et professorales

**Héloïse Roy**

Téléphone : 514-499-4043

Courriel : heloise.roy@inrs.ca

#### Agente administrative aux dossiers étudiants

**Mélanie Morin**

Téléphone : 514-499-8261

Courriel : ucs.etudes@inrs.ca



### SIÈGE SOCIAL DE L'INRS

490, rue de la Couronne  
Québec (Québec) G1K 9A9  
[www.inrs.ca](http://www.inrs.ca)

### BUREAU DU REGISTRAIRE

**Sylvie Richard**, registraire  
Téléphone : 418.654.2518  
Courriel : [sylvie.richard@inrs.ca](mailto:sylvie.richard@inrs.ca)

**Sandra Poirier**, technicienne en administration  
Téléphone : 418.654.3813  
Courriel : [sandra.poirier@inrs.ca](mailto:sandra.poirier@inrs.ca)  
Numéro sans frais : 1.877.326.5762



### RÈGLEMENTS

Les programmes d'études des populations sont régis par :

- le *Règlement général numéro 3* de l'Université du Québec sur *Les études de cycles supérieurs et la recherche*,
- le *Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études de cycles supérieurs* et
- les dispositions particulières des programmes d'études des populations adoptées par le comité des programmes d'études des populations.

Responsable du programme	Grade	Crédits
Magalie Quintal-Marineau	Maître ès sciences, M.Sc.	45

### OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en études des populations vise à initier les étudiants à la recherche. Le mémoire a pour objectif de permettre à l'étudiant de se mesurer à l'ensemble des problèmes que pose la pratique de la recherche sur les populations.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme de maîtrise en études des populations, le candidat ou la candidate doit être titulaire d'un diplôme de premier cycle pour lequel il ou elle a obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3. Le candidat qui a obtenu une moyenne inférieure à 3,2 sur 4,3 mais supérieure ou égale à 2,8 sur 4,3 peut être admis à titre exceptionnel.

Les candidates et candidats qui ne possèdent pas une connaissance suffisante des statistiques ou des sciences sociales peuvent se voir imposer des cours d'appoint.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise comporte 18 crédits de cours et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Les étudiant.es doivent choisir une concentration parmi les cinq offertes, dont les structures sont décrites ci-bas :

#### Tronc commun à toutes les concentrations

##### Le cours obligatoire suivant :

- **POP6200** Études des populations et enjeux sociaux (3 cr.)

##### A) 1 ou 2 cours obligatoires suivants :

- **POP6201** Fondements de l'analyse démographique 1 (3 cr.)
- **POP8112** Méthodes quantitatives en études des populations (3 cr.)

## Concentration « phénomènes et méthodes démographiques » (2481)

### 4 cours répartis comme suit :

#### Le cours suivant :

- **POP6371** Méthodes statistiques en études des populations (3 cr.)

#### A) 2 des cours suivants :

- **POP6301** Fondements de l'analyse démographique 2 (3 cr.)
- **POP6405** Modèles de risque et de durée (3 cr.)
- **POP6321** Perspectives et micro-simulations (3 cr.)
- **EUR8467** Analyses spatiales appliquées aux études urbaines (3 cr.)

#### B) 1 des cours suivants :

- **POP6500** Fécondité et famille (3 cr.)
- **POP6501** Migrations (3 cr.)
- **UCS6050** Études sociales sur la jeunesse (3 cr.)
- **Tout cours** du programme (3 cr.)
- **Tout cours** de cycles supérieurs (3 cr.)
- **POP8440** Lectures dirigées (3 cr.)

## Concentration « statistiques sociales » (2482)

### 4 cours répartis comme suit :

#### Ce cours :

- **POP6371** Méthodes statistiques en études des populations (3 cr.)

#### A) 1 ou 2 des cours suivants :

- **POP6405** Modèles de risque et de durée (3 cr.)
- **POP6321** Perspectives et micro-simulations (3 cr.)

#### B) 1 ou 2 des cours suivants :

- **EUR8321** Systèmes d'information géographique appliqués aux études urbaines (3 cr.)
- **EUR8467** Analyses spatiales appliquées aux études urbaines (3 cr.)

#### C) 1 ou 2 des cours suivants :

- **POP6500** Fécondité et famille (3 cr.)
- **POP6501** Migrations (3 cr.)
- **PRA8160** Lien social (3 cr.)
- **PRA8170** Champs culturels (3 cr.)
- **POP8441** Séminaire thématique 1 (3 cr.)
- **POP8442** Séminaire thématique 2 (3 cr.)
- **Tout cours** du programme de maîtrise en études des populations (3 cr.)
- **Tout cours** des cycles supérieurs (3 cr.)
- **POP8440** Lectures dirigées (3 cr.)

### Concentration « famille » (2483)

#### 4 cours répartis comme suit :

##### Les 2 cours suivants :

- **POP6500** Fécondité et famille (3 cr.)
- **PRA8160** Lien social (3 cr.)

##### A) 1 ou 2 des cours suivants :

- **MOB8111** Méthodes de recherches qualitatives (3 cr.)
- **POP6371** Méthodes statistiques en études des populations (3 cr.)

##### B) 1 ou 2 des cours suivants :

- **Tout cours** du programme (3 cr.)
- **Tout cours** de cycles supérieurs (3 cr.)
- **POP8440** Lectures dirigées (3 cr.)

### Concentration « jeunesse » (2484)

#### 4 cours répartis comme suit :

##### Les 2 cours suivants :

- **UCS6050** Études sociales sur la jeunesse (3 cr.)
- **PRA8160** Lien social (3 cr.)

##### A) 1 ou 2 des cours suivants :

- **MOB8111** Méthodes de recherche qualitative (3 cr.)
- **POP6371** Méthodes statistiques en études des populations (3 cr.)

##### B) 1 ou 2 des cours suivants :

- **Tout cours** du programme (3 cr.)
- **Tout cours** de cycles supérieurs (3 cr.)
- **POP8440** Lectures dirigées (3 cr.)

### Concentration « populations et sociétés » (2485)

#### 4 cours répartis comme suit :

##### A) Au moins 2 des cours suivants :

- **POP6500** Fécondité et famille (3 cr.)
- **POP6501** Migrations (3 cr.)
- **PRA8160** Lien social (3 cr.)
- **MOB8170** Champs culturels (3 cr.)
- **UCS6050** Études sociales sur la jeunesse (3 cr.)
- **POP8511** Séminaire thématique 1 (3 cr.)
- **POP8512** Séminaire thématique 2 (3 cr.)

##### B) 1 ou 2 des cours suivants :

- **MOB8111** Méthodes de recherches qualitatives (3 cr.)
- **POP6371** Méthodes statistiques en études des populations (3 cr.)

##### C) 1 ou 2 des cours suivants :

- **Tout cours** du programme
- **Tout cours** de cycles supérieurs
- **POP8440** Lectures dirigées

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Le mémoire

Le mémoire doit remplir les exigences suivantes :

- être une initiation à la recherche et
- permettre à la personne candidate à la maîtrise de démontrer ses aptitudes pour la recherche et sa capacité de rédaction.

Il nécessite plus spécifiquement un enjeu en études des populations bien défini, une hypothèse ou un objectif clairement énoncé, des objectifs/questions de recherche et une justification, et comprend une revue de la littérature pertinente. Il contient une analyse adéquate des données et propose des conclusions éclairées.

Un projet de mémoire devrait être présenté au directeur ou à la directrice de recherche au troisième trimestre de la scolarité.

---

### Dispositions particulières au programme de maîtrise

#### Le dossier d'admission

Le dossier d'admission est formé du formulaire de demande d'admission, des pièces exigées par la registraire, d'une lettre de motivation 200 à 500 mots dans laquelle le candidat ou la candidate décrit ses champs d'intérêt et explique ce qui l'amène à vouloir entreprendre des études de deuxième cycle en études des populations ainsi que de toute pièce pertinente à l'appui de sa demande.

#### Les cours d'appoint

En vertu du Règlement de l'INRS, l'étudiant ou l'étudiante qui n'a pas la formation nécessaire à l'admission peut se voir imposer des cours d'appoint pour un maximum de 9 crédits. Le comité des programmes d'études des populations détermine les cours d'appoint qui doivent être suivis au moment où il recommande au registraire l'admission du candidat ou de la candidate. Sur recommandation de la directrice du programme, la registraire peut modifier les cours d'appoint exigés comme condition d'admission au premier trimestre d'inscription au programme. L'étudiant ou l'étudiante en est alors informé par écrit.

#### Le changement de concentration

L'étudiant ou l'étudiante est admis dans une concentration. Cette personne peut demander à passer de la concentration dans laquelle elle a été admise à une autre concentration du programme avant de s'inscrire pour la première fois (sans avoir de nouvelle demande d'admission à faire) ou encore après avoir entrepris ses études dans le programme (en effectuant une nouvelle demande d'admission pour la nouvelle concentration). Dans les deux cas, cette personne doit en faire la demande au comité des programmes d'études des populations qui accepte ou refuse la demande et modifie, le cas échéant, les conditions qui ont été imposées à l'admission.

#### Le choix de direction et de codirection de recherche

La personne candidate doit connaître son directeur ou sa directrice de recherche au moment où elle dépose sa demande d'admission. Les étudiantes et étudiants sont invités à consulter la section de l'annuaire consacrée au corps professoral pour connaître les intérêts de recherche du corps professoral et les à contacter directement pour sonder leur intérêt.

Le directeur ou la directrice de recherche aide et oriente l'étudiant ou l'étudiante à choisir sa concentration et ses cours de façon à constituer un programme qui répond à ses aspirations. En plus de l'encadrement continu qu'il ou elle apporte à l'étudiant ou l'étudiante dans la réalisation de sa recherche, le directeur ou la directrice de recherche s'assure aussi que ses préoccupations de recherche s'intègrent bien dans son programme.

Si cela s'avère pertinent, le directeur ou la directrice de recherche peut suggérer à un étudiant ou une étudiante une codirection de recherche. Le cas échéant, la direction de recherche informe le comité de programme du nom de la codirection. Il le fait par écrit, au moyen du formulaire prévu à cet effet. L'étudiant ou l'étudiante peut changer de direction de recherche en en faisant la demande au comité des programmes.

## **Le projet de mémoire**

Avant la fin du troisième trimestre de sa scolarité, l'étudiant ou l'étudiante rédige son projet de mémoire et le présente à son directeur ou sa directrice de recherche.

Le projet de mémoire est un texte d'environ 15 pages. Il comprend les éléments suivants :

- revue de la littérature;
- question principale et objectifs de recherche;
- approches théorique, opérationnelle et méthodologique;
- un calendrier provisoire;
- une bibliographie sommaire.

## **Le mémoire par articles**

Le mémoire peut se présenter soit sous la forme traditionnelle d'une monographie soit sous la forme d'un article. Pour un mémoire par article, l'étudiant ou l'étudiante demande l'autorisation à son directeur ou sa directrice et au comité des programmes au plus tard au troisième trimestre de son inscription, à la suite de la formulation du projet dans le cadre du cours POP8611 Préparation du projet de mémoire. Le comité des programmes formule une recommandation, rend sa décision par écrit à l'étudiant ou l'étudiante et en informe le secrétariat du programme qui en verse copie au dossier. Les étudiant.es à temps partiel et qui ne suivent pas le cours POP8611 lors de la troisième session peuvent faire cette demande plus tard au moment de suivre ce cours.

Les exigences minimales relatives au dépôt d'un mémoire par article sont les suivantes :

- l'article doit avoir été rédigé après que l'étudiant ou l'étudiante ait été admis à son programme;
- de préférence, l'article est soumis pour publication dans une revue ou une conférence avec comité de lecture, reconnue dans la discipline ou le champ d'études. Toutefois, cette exigence n'est pas obligatoirement requise;
- le mémoire par article doit être d'ampleur équivalente à un mémoire traditionnel sous forme de monographie eu égard à la charge de travail requise de l'étudiant ou l'étudiante pour le 2e cycle d'études en cause. Le comité de programme et la direction de recherche tiennent compte de ceci dans sa décision d'autoriser le mémoire par article.
- l'évaluation du travail de recherche demeure de la compétence exclusive de l'INRS, l'article rédigé pour publication devant être soumis au processus normal d'évaluation par jury. L'acceptation de l'article pour publication ne constitue pas une condition d'obtention du diplôme, ni ne présume de son évaluation par le jury et ne dispense pas des corrections que le jury pourrait demander d'y apporter;
- dans le cas d'un article à plusieurs, seulement l'autrice ou l'auteur principal peut utiliser l'article visé dans le cadre de son mémoire. Une déclaration écrite en ce sens doit être signée par tous les coauteurs et coautrices. Par ailleurs, l'étudiant ou l'étudiante doit déclarer explicitement sa contribution originale à chacun des articles cosignés, et déclarer le rôle joué par tous les coauteurs.
- La présentation d'un mémoire par article doit suivre un plan d'organisation du texte qui témoigne de l'uniformité du travail de recherche et inclure, notamment :
  - Introduction;
  - Revue de la littérature générale et contexte;
  - Article (sections: introduction, revue de la littérature pertinente, méthodologie, résultats, conclusion);
  - Discussion générale;
  - Bibliographie.

## **La langue du mémoire**

Le mémoire est normalement rédigé en français, à l'exception des articles intégrés au mémoire par articles. L'étudiant ou l'étudiante qui souhaite rédiger son mémoire dans une autre langue que le français doit en faire la demande conformément Règlement des études de l'INRS et à la Politique linguistique institutionnelle.

Le jury d'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de l'expression écrite dans l'évaluation du mémoire.

## **La réalisation du mémoire**

La réalisation du mémoire est la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante. Celui-ci est guidé par son directeur ou sa directrice de recherche et, le cas échéant, par le codirecteur ou codirectrice, qu'il ou elle rencontre de façon régulière.

La direction et la codirection, le cas échéant, lisent les ébauches que leur remet l'étudiant ou l'étudiante et suggèrent les corrections et les modifications qu'ils jugent appropriées. L'étudiant ou l'étudiante en tient compte.

Le mémoire est normalement le fruit de quatre à six mois de travail à temps plein. Il ne dépasse généralement pas les 100 pages.

## **Document écrit du mémoire**

Le mémoire est rédigé en suivant les *Modalités et règles de présentation des mémoires et thèses à l'Institut national de la recherche scientifique*.

## **Le dépôt du mémoire**

L'étudiant ou l'étudiante dépose son mémoire pour évaluation selon les modalités prévues au *Règlement des études de cycles supérieures de l'INRS*.

## **Le jury et l'évaluation du mémoire**

Le jury qui procède à l'évaluation du mémoire de maîtrise est présidé par l'examineur ou l'examinatrice interne et est formé de trois (3) membres : le directeur ou la directrice de recherche provenant de l'INRS, un professeur ou une professeure de l'INRS et une personne de l'extérieur de l'INRS.

S'il y a une codirection, un 4<sup>e</sup> membre s'ajoute au jury. Dans un tel cas, la direction de recherche de l'étudiant ou de l'étudiante n'a droit qu'à une seule recommandation et à une seule mention.

Sauf en ce qui concerne la composition du jury (décrite ci-haut), le système de mentions et la procédure en cas de demande de modifications majeures, l'évaluation du mémoire se fait en conformité avec le règlement des études supérieures de l'INRS.

## **Dépôt final du mémoire**

L'étudiant ou l'étudiante procède au dépôt final de son mémoire conformément aux modalités prévues au Règlement des études supérieures de l'INRS.

Responsable du programme	Grade	Crédits
Maude Pugliese	Philosophiae Doctor, Ph.D.	90

## OBJECTIFS

Le programme vise à former des chercheurs capables de mener, de façon autonome, des travaux originaux de recherche. L'étudiant ou l'étudiante de doctorat doit acquérir une bonne connaissance des phénomènes fondamentaux et des méthodes d'analyse propres aux études des populations. Il ou elle peut concentrer ses efforts dans le domaine particulier qui correspond à ses goûts, ses aptitudes ou sa formation préalable.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au doctorat en études des populations, le candidat ou la candidate doit détenir un diplôme de deuxième cycle ou l'équivalent pour lequel il ou elle a obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3. La personne qui a obtenu une moyenne inférieure à 3,2 sur 4,3 mais supérieure ou égale à 2,8 sur 4,3 peut être admis à titre exceptionnel. Elle doit également démontrer qu'elle a eu l'occasion d'aborder des thématiques en lien avec les questions de populations au cours de ses études ou de ses recherches antérieures.

Dans tous les cas, la personne admise au doctorat devra avoir déjà acquis des connaissances équivalentes à la scolarité d'une des concentrations du programme de maîtrise en études des populations. S'il le juge approprié, le comité des programmes peut imposer au candidat ou à la candidate de suivre, sous forme de cours d'appoint, la partie de cette scolarité qui lui fait défaut au début de ses études de doctorat.

Le candidat ou la candidate doit également avoir un excellent dossier universitaire et des aptitudes à la recherche. Il ou elle doit avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite); la compréhension de l'anglais écrit est également nécessaire. Il ou elle doit identifier son directeur de recherche au moment où il dépose sa demande d'admission.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 90 crédits; 9 crédits de cours, 6 attribués à l'examen doctoral et 75 à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois trimestres à temps complet.

### Tronc commun à toutes les concentrations

#### Les activités obligatoires suivantes :

- **POP7005** Séminaire de thèse (3 cr.)
- **POP7011** Examen doctoral (6 cr.)



### Concentration « phénomènes et méthodes démographiques » (2491)

#### Le cours obligatoire suivant :

- **POP7001** Séminaire doctoral en Phénomènes et méthodes démographiques (3 cr.)

#### A) 1 cours au choix :

- **Tout cours** du programme
- **Tout cours** de cycles supérieurs

### Concentration « statistiques sociales » (2492)

#### Le cours obligatoire suivant :

- **POP7002** Séminaire doctoral en statistiques sociales (3 cr.)

#### A) 1 cours au choix :

- **Tout cours** du programme
- **Tout cours** de cycles supérieurs

### Concentration « famille » (2493)

#### Le cours suivant :

- **POP7003** Séminaire doctoral en famille (3 cr.)

#### A) Un cours au choix :

- **Tout cours** du programme
- **Tout cours** de cycles supérieurs

### Concentration « jeunesse » (2494)

#### Le cours obligatoire suivant :

- **POP7004** Séminaire doctoral en jeunesse (3 cr.)

#### A) 1 cours au choix :

- **Tout cours** du programme
- **Tout cours** de cycles supérieurs

### Concentration « populations et sociétés » (2495)

#### Le cours obligatoire suivant :

- **POP7004** Séminaire doctoral en jeunesse (3 cr.)

#### A) 1 cours au choix :

- **Tout cours** du programme
- **Tout cours** de cycles supérieurs

# EXAMEN DOCTORAL

## POP7011 Examen doctoral (6 cr.)

Les instructions pour l'Examen doctoral en études des populations suivent le Règlement sur les études supérieures de l'INRS au sujet de l'examen doctoral et les « Règles particulières » pour le Doctorat en études des populations. Dans le cadre de l'examen doctoral, la personne étudiante au Doctorat en études des populations doit faire la démonstration qu'elle maîtrise son domaine de recherche et que son projet de thèse répond aux exigences du programme. Pour ce faire, elle doit rédiger un texte d'environ 20 000 mots (d'une cinquantaine de pages) comprenant deux parties (décrites plus bas à la section document écrit). Ce texte fera l'objet de la soutenance d'examen doctoral et sera évalué par les membres du jury. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « réussite » ou « échec ».

### Composition du jury

Le jury est composé de la direction de recherche (et de la co-direction s'il y a lieu) et de deux professeurs ou professeures dont, généralement, une ou un professeur de l'INRS et une ou un membre externe à l'extérieur de l'INRS. La direction de recherche est responsable de solliciter les membres internes et externes du jury et de demander l'approbation du jury proposé au comité de programme. La direction des programmes en études des populations agit à titre de présidente du jury. Dans le cas où la direction des programmes est aussi la direction de recherche, le membre interne du jury en assure la présidence.

### Échéance

Selon le règlement sur les études supérieures de l'INRS, l'examen doctoral a lieu, pour la personne étudiante :

- a) à temps complet, au plus tard au sixième Trimestre du programme de doctorat;
- b) à temps partiel, au plus tard au neuvième Trimestre du programme de doctorat.

La personne qui ne satisfait pas à cette exigence se fait exclure du programme. La Direction des études peut autoriser la tenue de l'examen doctoral à une date ultérieure, sur demande par la direction de recherche de la personne étudiante. L'inscription à l'examen doctoral a lieu au début du trimestre visé. La direction de recherche est responsable de fixer avec les membres du jury et la personne étudiante la date exacte de la soutenance orale de l'examen.

### Document écrit

Le document écrit de l'examen doctoral comprend deux parties ayant toutes deux une longueur plus ou moins équivalente et étroitement articulées l'une à l'autre. Le texte est d'une longueur d'environ 20 000 mots (incluant les tableaux et les figures mais excluant la bibliographie et les annexes). Il est présenté en format Word ou PDF et suit les normes du guide de présentation des mémoires et thèses de l'INRS.

La première partie présente une revue critique des écrits concernant deux ou trois champs de connaissances connexes au projet de la personne étudiante et dans lesquels ce projet s'inscrit. Ces champs auront été préalablement définis de concert avec sa direction (et codirection s'il y a lieu) et serviront de référence au jury dans le cadre de l'évaluation. La personne candidate à l'examen doctoral procède à une présentation de ces champs et réalise un bilan de ce qui est connu et reste à connaître, de façon à démontrer sa maîtrise de son domaine de recherche. Cette première partie est importante dans la mesure où elle permet à la personne étudiante de développer son expertise, ce qui lui permettra de cerner une question de recherche pertinente, susceptible de conduire à la production de résultats originaux et significatifs dans le cadre d'un doctorat en études des populations. La deuxième partie du document écrit est centrée sur le projet de thèse. En s'appuyant sur la première partie, la personne y présente son objet de recherche et la problématique (son sujet tel qu'elle le comprend à la lumière des connaissances scientifiques le concernant) ainsi que la pertinence scientifique et sociale de son projet. Ce volet du document doit aussi contenir la question de recherche et les objectifs, les hypothèses de recherche en découlant (s'il y a lieu), les concepts et théories à partir desquels son objet de recherche sera abordé et compris, ainsi que

la méthodologie qu'elle entend mettre en œuvre (outils de cueillette et d'analyse de données, aspects éthiques). De plus, la modalité de présentation de la thèse sous forme traditionnelle de monographie ou par articles doit être spécifiée. Pour les thèses par articles, le document doit au minimum indiquer le nombre d'articles proposés et une brève description de chacun. Lorsque pertinent, des détails plus spécifiques sur les sous-projets qui forment chacun des articles peuvent être fournis. Finalement, un échéancier de travail devra être inclus dans cette partie.

Sections attendues pour la deuxième partie :

- |  |  |
|--|--|
| 1. Introduction  | 5. Modalité de présentation de la thèse<br>(monographie ou par articles) |
| 2. Présentation du sujet de recherche et<br>Problématique (revue de littérature, question de<br>recherche, pertinence scientifique et sociale) | 6. Échéancier  |
| 3. Objectifs   | 7. Conclusion  |
| 4. Méthodologie  | 8. Références  |

---

## Dépôt du document écrit :

Lorsque la direction de recherche aura approuvé le document écrit aux fins de soutenance, la personne candidate à l'examen doctoral le remet à l'agente administrative aux dossiers étudiants par courriel (UCS.etudes@inrs.ca) au plus tard 3 semaines avant la tenue de la soutenance orale. Comme attestation de son approbation la direction de recherche est en copie de cet envoi. En cas de refus d'approbation du dépôt par sa direction, la personne étudiante peut contester cette décision auprès du comité de programmes.

---

## Présentation orale et soutenance de l'examen doctoral

La personne candidate à l'Examen doctoral expose les deux parties qui composent son examen. La première partie lui permet de présenter une revue critique des écrits sur les deux ou trois champs de connaissances dans lequel son projet s'inscrit (15 minutes). La deuxième partie permet à la personne candidate à l'Examen doctoral d'exposer son projet de thèse : problématique et question de recherche, objectifs, questions ou hypothèses de recherche, cadre théorique et conceptuel, sa méthodologie et cadre d'analyse ainsi que son échéancier (15 minutes). Une période d'échange avec les membres du jury suivra ces exposés.

---

## Délibérations du jury et notation

En l'absence de la personne candidate à l'Examen, le jury délibère et communique ensuite à la personne ses recommandations. Le jury vérifie (1) la connaissance de la discipline et du domaine d'étude et (2) la capacité à maîtriser les concepts sur lesquels s'appuie la méthodologie de recherche du projet. Après s'être assuré que la personne possède une maîtrise des connaissances qui lui permettra de réaliser une thèse qui s'avérera pertinente dans son domaine de recherche, le jury est invité à faire des suggestions écrites pour améliorer son projet. Cette activité est évaluée par le jury selon la notation succès/échec. Dans l'impossibilité d'obtenir un consensus, la règle de la majorité sera appliquée. La cote S (succès) peut être octroyée sans demande de correction ou ne sera accordée que lorsque le projet incorporera les améliorations souhaitées. Toutefois, ces corrections devront être soumises à l'approbation de la direction de recherche (et de la co-direction de recherche s'il y a lieu) ou des membres du jury, selon la recommandation formulée. L'acceptation de ce projet par le jury engage la responsabilité de l'institution vis-à-vis de l'étudiante ou de l'étudiant. L'inscription en rédaction de thèse est conditionnelle à la réussite de l'examen doctoral.

---

## Droit de reprise

La personne qui subit un échec à l'examen doctoral a droit à une (1) reprise. Ce droit de reprise devrait s'exercer dans un délai de trois mois suivant l'échec. Un nouvel échec à cette reprise ou le défaut de reprise dans le délai prescrit entraîne l'exclusion du programme. La personne doit soumettre à nouveau un texte complet (incluant les deux parties requises) à la lumière des recommandations du jury. Les membres du jury sont également invités à tenir compte des commentaires du jury précédent.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Programme de travail

Le programme de travail est élaboré par l'étudiant ou l'étudiante en collaboration avec la direction de recherche, et éventuellement, d'autres membres du comité d'encadrement. Le programme de travail de la personne étudiante comprend les cours préparatoires ou complémentaires s'il y a lieu, la scolarité obligatoire, l'examen doctoral, la préparation du projet de thèse, la réalisation du projet de recherche et la rédaction de la thèse ainsi que le calendrier et les échéances de ces activités.

---

### Direction de recherche

La personne candidate doit connaître son directeur ou sa directrice de recherche au moment où il ou elle dépose sa demande d'admission. Les étudiantes et étudiants sont invités à consulter la section de l'annuaire consacrée au corps professoral pour connaître les intérêts de recherche de chacun et chacune.

---

### Sujet de la thèse

Le sujet de la thèse doit être connu dès la première rencontre du comité d'encadrement de l'étudiant ou l'étudiante afin de fixer les domaines sur lesquels porteront le travail lors des séminaires doctoral et de thèse.

---

## Dispositions particulières au programme de doctorat

### Le dossier d'admission

Le dossier d'admission est formé du formulaire de demande d'admission, des pièces exigées par le registraire, d'une lettre de motivation 200 à 500 mots dans laquelle la personne candidate décrit ses champs d'intérêt et explique ce qui l'amène à vouloir entreprendre des études de troisième cycle en études des populations, d'une esquisse de son projet de recherche de 500 à 1 000 mots, d'un exemplaire de son curriculum vitae ainsi que de toute pièce pertinente soumise à l'appui de sa demande.

- **Les cours d'appoint**

En vertu du Règlement des études supérieures de l'INRS, l'étudiant ou l'étudiante qui n'a pas la formation nécessaire à l'admission peut se voir imposer des cours d'appoint pour un maximum de neuf crédits. Le comité des programmes d'études des populations détermine les cours d'appoint que doit suivre la personne candidate au moment où il recommande au registraire son admission. Sur recommandation de la direction du programme, le registraire peut modifier les cours d'appoint exigés comme condition d'admission au premier trimestre d'inscription au programme. L'étudiante ou l'étudiant en est alors informé par écrit.

- **Le changement de concentration**

L'étudiante ou l'étudiant est admis dans une concentration. Il peut demander à passer de la concentration actuelle à une autre concentration du programme avant de s'inscrire pour la première fois (sans avoir de nouvelle demande d'admission à faire) ou encore après avoir entrepris ses études dans le programme (en effectuant une nouvelle demande d'admission pour la nouvelle concentration). Dans les deux cas, la personne étudiante doit en faire la demande au comité des programmes d'études des populations qui accepte ou refuse la demande et modifie, le cas échéant, les conditions qui ont été imposées à l'admission.

### La direction de recherche

Conformément au Règlement des études supérieures de l'INRS, la direction de recherche est désignée au moment de l'admission.

## Le comité d'encadrement

La direction de recherche a la responsabilité d'accompagner et de guider la personne étudiante tout au long de son programme d'études doctorales. Au cours de la première année du programme, un comité d'encadrement est formé conjointement par la direction de recherche, en consultation avec la personne étudiante. Le comité d'encadrement est composé d'au moins un.e professeur.e du programme en études des populations (ou du centre UCS) et de la direction de recherche de la personne étudiante. D'autres membres peuvent être ajoutés au comité au besoin en fonction des expertises requises en lien avec le projet de thèse, les membres se joignant au comité étant généralement expert dans un des domaines de la thèse ou dans un domaine connexe.

En septembre de la première année, la personne étudiante rencontre sa direction de recherche pour établir un calendrier des activités à réaliser, envisager les séminaires à suivre et pour discuter du sujet de recherche plus précisément. Au cours de la première année, le comité d'encadrement doit avoir été mis en place et une première rencontre doit être organisée afin de soutenir la personne étudiante dans la préparation de sa proposition de projet de thèse (POP-7010). Il est recommandé que le comité se rencontre au minimum une fois par année pour évaluer la progression de la personne étudiante et lui fournir le soutien nécessaire, et ce tout au long de son parcours.

Il est à noter que d'autres chercheur.es externes au programme et/ou à l'INRS peuvent jouer un rôle important dans le projet de recherche de la personne étudiante, mais ils.elles n'ont pas besoin d'être membre du comité d'encadrement puisqu'ils.elles n'ont pas la même responsabilité vis-à-vis de la personne étudiante et du programme.

## La thèse par articles

La thèse peut se présenter soit sous la forme traditionnelle d'une monographie soit sous la forme d'articles. La personne étudiante demande l'autorisation de présenter sa thèse sous forme d'articles au jury de l'examen doctoral au moment où elle présente son projet. Si elle demande cette autorisation après son examen doctoral, le jury se réunit à nouveau pour analyser la demande. Le jury formule alors une recommandation au comité des programmes qui rend sa décision par écrit à l'étudiant ou l'étudiante et en informe le secrétariat du programme qui en verse copie au dossier.

Les exigences minimales relatives au dépôt d'une thèse par articles sont les suivantes :

- les articles doivent avoir été rédigés après que l'étudiante ou l'étudiant ait été admis à son programme;
- de préférence, au moins un des articles utilisés a été soumis pour publication dans une revue ou une conférence avec comité de lecture reconnue dans la discipline ou le champ d'études. Toutefois, cette exigence n'est pas obligatoirement requise;
- la thèse comporte 2 ou 3 articles; les articles doivent être d'ampleur équivalente à une thèse de recherche traditionnelle sous forme de monographie eu égard à la charge de travail requise de l'étudiant ou l'étudiante pour le 3<sup>e</sup> cycle d'études en cause. Le jury d'examen doctoral tient compte de ceci dans sa décision quant à la proposition d'une thèse par articles. Il tient également compte des articles proposés, en fonction du domaine et de la discipline de recherche visés, dans sa décision quant au nombre (2 ou 3) d'articles.
- l'évaluation du travail de recherche demeure de la compétence exclusive de l'INRS, les articles rédigés pour publication devant être soumis au processus normal d'évaluation par jury. L'acceptation d'un ou de plusieurs articles pour publication ne constitue pas une condition d'obtention du diplôme, ni ne présume de son évaluation par le jury et ne dispense pas des corrections que le jury pourrait demander d'y apporter;
- lorsqu'un article a plusieurs auteurs et autrices, seul l'autrice ou l'auteur principal peut utiliser l'article visé dans le cadre de sa thèse. Une déclaration écrite en ce sens doit être signée par tous les coauteurs et coautrices;

La présentation d'une thèse par articles doit suivre un plan d'organisation du texte qui témoigne de l'uniformité du travail de recherche et inclure, notamment :

- une introduction;
- une revue critique de la littérature pertinente;

- un chapitre de présentation générale comprenant un exposé de la méthodologie et du cadre théorique sous-tendant la recherche eu égard aux articles utilisés;
- les articles;
- une conclusion comprenant une synthèse substantielle du travail et une discussion générale et intégrée des résultats;
- une bibliographie générale, constituée notamment d'une refonte des bibliographies utilisées dans les articles.

## **La langue de la thèse**

La thèse est normalement rédigée en français, à l'exception des articles intégrés à la thèse par articles.

L'étudiant ou l'étudiante qui souhaite rédiger sa thèse dans une autre langue que le français doit en faire la demande conformément Règlement des études de l'INRS et à la Politique linguistique institutionnelle.

Le jury d'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de l'expression écrite dans l'évaluation du mémoire.

## **La réalisation de la thèse**

La thèse doit apporter une contribution originale à la connaissance. Il est difficile d'en préciser l'ampleur, mais on considère qu'elle correspond au fruit de 24 mois de travail à temps plein.

La réalisation de la thèse est la responsabilité de l'étudiant ou l'étudiante. Cette personne est guidée par sa direction de recherche et, le cas échéant, par sa codirection, rencontrée de façon régulière.

La direction et codirection lisent les ébauches que leur remet l'étudiant ou l'étudiante et suggèrent les corrections et les modifications jugées appropriées. L'étudiant ou l'étudiante en tient compte.

## **Document écrit de la thèse**

La thèse est rédigée en suivant les *Modalités et règles de présentation des mémoires et thèses à l'Institut national de la recherche scientifique*.

## **Le dépôt de la thèse**

L'étudiant ou l'étudiante dépose sa thèse pour évaluation selon les modalités prévues au Règlement des études supérieures de l'INRS.

## **Le jury d'évaluation de la thèse**

Le jury d'évaluation de la thèse est composé selon les dispositions prévues au *Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études supérieures*.

## **L'évaluation de la thèse**

Le jury évalue la thèse et rend sa décision conformément aux dispositions prévues au *Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études supérieures*.

## **Remise finale**

Dans les deux mois qui suivent la soutenance, l'étudiant ou l'étudiante procède au dépôt final de sa thèse conformément aux modalités prévues au Règlement des études supérieures de l'INRS.

## CHARTON, Laurence



Doctorat en sciences sociales  
(514) 499-4000  
Laurence.charton@inrs.ca

Famille; Désir d'enfant et nomination; Trajectoires familiales

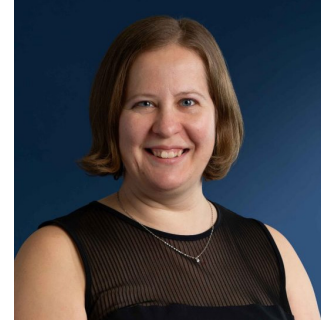
## CÔTÉ-LUSSIER, Carolyn



Ph.D, méthodes de recherches sociales  
(514) 499-4096  
Laurence.charton@inrs.ca

Criminologie; Psychologie sociale et santé; Inégalités sociales

## DE LA SABLONNIÈRE-GRIFFIN, Mireille



Doctorat en travail social  
(514) 499-4000  
Laurence.charton@inrs.ca

Serv. à l'enfance et peuples autochtones; Approche critique et transformative des stats

## GALLANT, Nicole



Ph.D., sc. politiques  
(418) 687-6437  
nicole.gallant@inrs.ca

Jeunesse et immigration; Citoyenneté; Concertation et partenariats

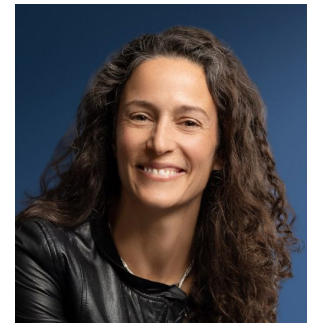
## LAPLANTE, Benoît



Ph.D. Sociologie  
(514)499.8286  
benoit.laplante@inrs.ca

Études de la population; Famille; Fécondité; Société

## LONGO, Maria Eugenia



Ph.D., sociologie  
(418) 687-6406  
maria-eugenia.longo@inrs.ca

Travail; Parcours; Jeunes; Politiques et temps

**MYLES, David**



**Ph.D., communications**  
**(514) 499-4036**  
**david.myles@inrs.ca**

Cultures participatives;  
Culture numérique;  
Enjeux LGBTQ+

**PUGLIESE, Maude**



**Ph.D., sociologie**  
**(514) 499-4036**  
**maude.pugliese@inrs.ca**

Familles;  
Finances  
et inégalités

**QUINTAL MARINEAU,  
Magalie**



**Doctorat en géographie**  
**(514) 499-4021**  
**magalie.quintalm@inrs.ca**

Géographie critique et  
territoires autochtones;  
Approches féministes

**ST-DENIS, Xavier**



**Doctorat**  
**(514) 499-4040**  
**Xavier.St-Denis@inrs.ca**

Inégalités sociales; Éducation  
et compétences; Étude des  
populations et stats sociales

**VULTUR, Mircea**



**Doctorat en sociologie**  
**(418) 687-6414**  
**mircea.vultur@inrs.ca**

Jeunes; Travail  
et insertion  
professionnelle

**ZHU, Nong**



**Ph.D. Sciences économiques**  
**(514) 499-8281**  
**nong.zhu@inrs.ca**

Études de la  
population; Famille;  
Fécondité; Société



### **POP6200 Études des populations et enjeux sociaux (3 cr.)**

Ce cours est une introduction aux approches et matériaux (méthodes, concepts, etc.) en vigueur dans l'étude des populations. Il s'agit notamment d'explorer les idées contemporaines associées aux causes et aux conséquences sociales, environnementales, politiques et économiques liées aux transformations, à la distribution, la composition et la diversité des populations. L'objectif de ce cours est d'initier les étudiants à la littérature en études des populations ; il ne couvre pas les méthodes d'analyse de la discipline ni les techniques de la recherche. Au terme de ce cours, l'étudiant aura acquis une connaissance générale des enjeux et grands débats relatifs aux études des populations de sorte qu'il sera en mesure de se référer à des auteurs et sources d'informations pour l'étude approfondie d'un sujet particulier.

### **POP6201 Fondements de l'analyse démographique 1 (3 cr.)**

Ce cours introduit aux méthodes d'analyse démographique appliquées à la mortalité, à la fécondité, à la nuptialité et à la rupture des unions. L'étudiant se familiarise avec les tables démographiques, l'analyse des structures de population et le renouvellement des populations. Il fait l'apprentissage des principaux outils de l'analyse démographique et se sensibilise aux principales imperfections quantitatives et qualitatives qui entachent les statistiques d'état civil, les enquêtes et les recensements de même qu'à la diversité des phénomènes démographiques et à l'interférence entre les phénomènes démographiques. Il apprend à distinguer les effets d'âge et de génération et à étudier la population comme un ensemble renouvelé et comme le résultat de la coexistence de plusieurs cohortes. Il sensibilise les étudiants à l'utilité des modèles de population et les introduit aux perspectives démographiques.

### **POP8112 Méthodes quantitatives en études des populations (3 cr.)**

Ce cours vise à former l'étudiant aux méthodes et méthodologies quantitatives en sciences sociales. Il fournira aux étudiants les outils épistémologiques et méthodologiques de base nécessaires à la conception et la réalisation d'un projet de recherche s'appuyant sur des données quantitatives. Le cours permettra à l'étudiant d'éprouver les principales méthodologies quantitatives de collecte et de traitement de l'information en sciences sociales. Le cours passe en revue les principes de la recherche quantitative (le raisonnement statistique en sociologie, la notion de mesure, la représentativité) ainsi que leur mise en application concrète (présentation et interprétation des résultats d'analyses statistiques). Des exposés magistraux sur ces thèmes seront accompagnés d'ateliers pratiques autour de la réalisation d'un sondage en ligne et d'un rapport statistique en présentant les résultats.

### **POP8611 Préparation du projet de mémoire (3 cr.)**

Cette activité a pour but d'amener l'étudiant à définir le projet de recherche qui fera l'objet de son mémoire en tenant compte des considérations éthiques. L'étudiant devra rédiger une proposition où il énonce sa question de recherche, fait un premier survol de la littérature pertinente, expose les grandes lignes de sa méthodologie et propose un plan de travail avec échéancier. Dans le cadre de ce cours, des activités seront organisées afin de permettre de préparer les étudiantes, étudiants à des débouchés autres qu'universitaires.

## **POP6301 Fondements de l'analyse démographique 2 (3 cr.)**

Ce cours présente le modèle de Leslie et ses principaux dérivés (le concept de population stable et la méthode des composantes pour la projection d'une population). Puis, il introduit les méthodes de l'analyse démographique relatives à la migration mais aussi à l'intégration de celle-ci avec les autres composantes de l'accroissement démographique (natalité et mortalité). Enfin, ces méthodes utiles à l'analyse et à la projection d'une population multirégionale sont étendues au cas d'une population désagrégée selon une ou plusieurs variables d'état ou de statut. Au terme de ce cours, l'étudiant est sensibilisé à l'étude de la migration. De plus, il maîtrise les concepts et méthodes de l'analyse démographique multirégionale et multidimensionnelle, y compris celles sous-tendant les perspectives complexes de population.

## **POP6371 Méthodes statistiques en études des populations (3 cr.)**

Ce cours présente les méthodes statistiques fréquemment utilisées dans les études de la population pour l'analyse explicative, c'est-à-dire l'analyse des causes et des conséquences des phénomènes démographiques. Au terme de ce cours, l'étudiant devra être capable de maîtriser les principales méthodes d'analyse (l'analyse transversale, l'analyse des séries temporelles, l'analyse des données de panel, les variables dépendantes discrètes, le problème de sélection de l'échantillon, etc.), de choisir la méthode appropriée, de bien interpréter les résultats et de réaliser de façon indépendante des analyses statistiques dans ses recherches.

## **POP6405 Modèles de risque et de durée (3 cr.)**

Ce cours présente les fondements mathématiques, statistiques et logiques de l'analyse des données longitudinales individuelles datées utilisées dans l'étude des changements d'état, une introduction à l'usage pratique de cette méthode et offre aux étudiants l'occasion d'en préparer l'application aux problèmes de recherche sur lesquels ils travaillent dans le cadre de leurs études. On y aborde les notions de durée et de risque, de censure et de troncature, le modèle à risques relatifs de Cox et d'autres formes de modèles à risques relatifs. On y aborde également les problèmes d'inférence liés à l'usage de données provenant d'échantillons à plan complexe, et d'enquêtes prospectives et rétrospectives, de même que les modèles à risques non relatifs, l'analyse de la causalité, l'hétérogénéité non observée et les modèles de vulnérabilité. *Préalable : POP6371 Méthodes statistiques en études des populations.*

## **POP6321 Perspectives et micro-simulations (3 cr.)**

Ce cours est consacré aux méthodes de perspectives démographiques avancées. On y revoit les principes de la méthode des composantes, introduite dans les cours d'analyse démographique, et on y introduit les méthodes plus avancées, en se concentrant sur celles qui sont fondées sur l'usage de micro-simulations. On y présente également d'autres applications démographiques des micro-simulations. *Préalable : POP6201 Fondements de l'analyse démographique 1 ou l'équivalent.*

## **POP6500 Fécondité et famille (3 cr.)**

Ce cours traite de la transition de la fécondité, des régimes de faible fécondité et de l'évolution des systèmes familiaux. On y aborde l'évolution de la conjugalité et la redéfinition de la famille de même que les problèmes que pose la redéfinition des liens familiaux dans la définition des concepts qui guident la collecte des données et des statistiques requises pour appréhender l'évolution contemporaine de la famille. On accorde une importance particulière aux trajectoires familiales et aux relations entre les conditions de vie des individus, leur trajectoire et leur fécondité.

## **POP6501 Migrations (3 cr.)**

Ce cours présente les concepts, les méthodes d'analyse, les théories et les modèles des migrations internes et internationales, les causes et les conséquences de la migration. Au terme de ce cours, l'étudiant devra être capable de critiquer les divers concepts et sources de données migratoires, de maîtriser les principales méthodes d'analyse des migrations (analyse transversale et analyse longitudinale), d'identifier les grands enjeux des migrations internes et internationales, de définir les diverses théories et modèles permettant d'analyser empiriquement les divers processus migratoires, et d'en dégager les implications politiques. *Préalable : POP6371 Méthodes statistiques en études des populations.*

## **POP7001 Séminaire doc en Phénomènes et méthodes démographiques (3 cr.)**

Ce séminaire prépare à l'épreuve orale de l'examen doctoral. On y examine les concepts, les théories et les méthodes propres à l'étude des populations, concentration Phénomènes et méthodes démographiques, à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants.

## **POP7002 Séminaire doctoral en statistiques sociales (3 cr.)**

Ce séminaire prépare à l'épreuve orale de l'examen doctoral. On y examine les concepts, les théories et les méthodes propres à l'étude des populations, concentration statistiques sociales, à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants.

## **POP7003 Séminaire doctoral en famille (3 cr.)**

Ce séminaire prépare à l'épreuve orale de l'examen doctoral. On y examine les concepts, les théories et les méthodes propres à l'étude des populations, concentration famille, à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants.

### **POP7004 Séminaire doctoral en jeunesse (3 cr.)**

Ce séminaire prépare à l'épreuve orale de l'examen doctoral. On y examine les concepts, les théories et les méthodes propres à l'étude des populations, concentration jeunesse, à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants.

### **POP7005 Séminaire doctoral sur les populations et les sociétés (3 cr.)**

Ce séminaire prépare à l'examen doctoral. On y examine les concepts, les théories et les méthodes propres à l'étude des populations telle qu'elle se fait dans la concentration « Populations et sociétés », à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants.

### **POP7010 Séminaire de thèse (3 cr.)**

Ce séminaire aide l'étudiant à préparer son projet de thèse. On y revoit les différentes étapes de l'élaboration d'un projet de recherche : l'énoncé de la question principale, l'état des connaissances, le cadre théorique, la formulation des hypothèses, les sources de données, la collecte de données, le choix des méthodes appropriées, les résultats anticipés. Chaque étudiant présente périodiquement l'état de son projet. On encourage les étudiants à discuter entre eux des problèmes auxquels ils font face et des solutions qu'ils y trouvent.

### **POP7011 Examen doctoral (6 cr.)**

Le candidat doit réussir un examen doctoral qui porte sur son domaine de spécialisation et sur la discipline en général. L'examen doctoral comporte une épreuve écrite et une épreuve orale. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « réussite » ou « échec ».

### **POP8441 Séminaire thématique 1 (3 cr.)**

Ce séminaire, à contenu variable, porte sur un thème de recherche développé par un ou des professeurs (réguliers, invités, associés...). Il vise à permettre aux étudiants de prendre connaissance de recherches récentes autour d'un thème donné, de discuter des différents volets de ces recherches et d'approfondir, dans le cadre d'un travail écrit, un des aspects du thème traité. Le ou les professeurs concernés assument l'évaluation des travaux des étudiants.

### **POP8442 Séminaire thématique 2 (3 cr.)**

Ce séminaire, à contenu variable, porte sur un thème de recherche développé par un ou des professeurs (réguliers, invités, associés...). Il vise à permettre aux étudiants de prendre connaissance de recherches récentes autour d'un thème donné, de discuter des différents volets de ces recherches et d'approfondir, dans le cadre d'un travail écrit, un des aspects du thème traité. Le ou les professeurs concernés assument l'évaluation des travaux des étudiants.

## **EUR8219 Méthodes quantitatives appliquées aux études urbaines (3 cr.)**

Premièrement, apprendre, à l'aide de nombreux exemples empiriques tirés d'articles scientifiques, comment les approches quantitatives généralement utilisées en sciences sociales (par exemple, les nombres indices, les mesures de concentration et de dissimilarité, les méthodes de classification et les méthodes statistiques, y compris l'analyse de tableaux de contingence, l'analyse de variance, l'analyse de régression et les méthodes factorielles) peuvent être appliquées à l'étude des phénomènes urbains et régionaux. Deuxièmement, comprendre et appliquer certaines méthodes spécifiques à l'analyse de ces phénomènes (par exemple, l'analyse structurelle-résiduelle, l'analyse de la base économique, diverses méthodes d'analyse spatiale dont les méthodes factorielles et les méthodes de classification/localisation, de dispersion, de spécialisation, d'analyse gravitationnelle, etc.). Ce cours comprend des exposés magistraux et des séances de travaux pratiques.

## **EUR8321 Systèmes d'info géographique appliqués aux études urb. (3 cr.)**

Ce cours a pour objectif principal l'apprentissage des principaux concepts et méthodes des systèmes d'information géographique (SIG) appliqués au domaine des études urbaines, étant donné que les SIG sont des outils méthodologiques de plus en plus incontournables en études urbaines. L'étudiant acquerra les compétences nécessaires pour concevoir, structurer, manipuler, visualiser une base de données spatiales dans un SIG en lien avec une problématique urbaine. Plusieurs utilisations des SIG en études urbaines seront abordées dont notamment les méthodes de géocodage pour spatialiser des données urbaines, l'analyse de réseau pour calculer des mesures d'accessibilité aux services urbains ou encore la cartographie de données des recensements pour les métropoles canadiennes et étatsuniennes. Les exemples d'application des SIG en études urbaines seront exclusivement tirés de diverses thématiques urbaines, notamment la qualité de vie urbaine, la santé des populations urbaines, l'économie et la démographie urbaines.

## **EUR8467 Analyses spatiales appliquées aux études urbaines (3 cr.)**

Ce cours porte sur l'analyse spatiale et les données spatialisées en mettant l'accent sur des exemples empiriques tirés d'analyses en géographie sociale et économique à l'échelle intramétropolitaine. Le premier objectif est d'initier les étudiants aux analyses statistiques spatialisées et de leur montrer les limites et les précautions à prendre lorsque l'espace est introduit dans ce genre d'analyse. Par ce biais, l'effet de ne pas tenir compte de l'espace lorsque l'on manipule des statistiques liées au territoire sera aussi souligné. Le deuxième est de présenter aux étudiants certaines approches en statistiques spatiales (autocorrélation spatiale, modèle gravitaire, modèles de ségrégation spatiale, analyses de répartitions ponctuelles) afin qu'ils acquièrent certains outils analytiques. L'accent sera mis sur la compréhension des principes et de l'utilité des diverses méthodes plutôt que sur la logique mathématique sous-jacente. Le troisième est d'illustrer les possibilités analytiques qu'offrent les statistiques spatialisées et de souligner les interprétations qui peuvent en être faites, dans un éventail de domaines liés à l'étude des formes urbaines, que ce soit les formes résidentielles ou socioéconomiques. *Préalable : Une familiarité avec les méthodes statistiques de base est nécessaire.*

## **MOB8111** Méthodes de recherches qualitatives (3 cr.)

Ce cours vise à former l'étudiant aux méthodes et méthodologies de recherche qualitative en sciences sociales. Il fournira aux étudiants les outils épistémologiques et méthodologiques de base nécessaires à la conception et la réalisation d'un projet de recherche s'appuyant sur des données qualitatives. La première partie met l'accent sur des thèmes méthodologiques transversaux : courants de recherche, hypothèses, problématisation, opérationnalisation, causalité/explication, éthique, recherche et action, etc. La seconde partie permet de se familiariser avec les méthodologies de collecte et de traitement de données qualitatives les plus usuelles : l'entretien, l'observation, l'analyse de sources documentaires, etc. La troisième partie du cours permet à l'étudiant d'approfondir sa maîtrise de la recherche qualitative dans le cadre d'une enquête où il expérimente, sur le terrain, une ou plusieurs des méthodologies de cueillette et de traitement étudiées dans le cours.

## **MOB8160** Lien social (3 cr.)

Ce séminaire propose une réflexion interdisciplinaire sur les mutations contemporaines du lien social, en mettant l'accent sur les pratiques individuelles, collectives et institutionnelles qui produisent et reproduisent les rapports sociaux, les appartenances et les identités. Il permettra l'approfondissement des notions, concepts et approches analytiques pertinentes à l'étude des conditions du « vivre ensemble », à travers la discussion des résultats de recherches menées au Québec sur, par exemple, les solidarités familiales, l'insertion sociale des jeunes, la protection sociale des travailleurs retraités, l'immigration et les liens transnationaux, les mouvements sociaux urbains, les dispositifs de protection de l'enfance, les aînés en perte d'autonomie.

## **MOB8170** Champs culturels (3 cr.)

Ce séminaire s'adresse aux étudiants directement concernés par l'analyse des secteurs culturels, intellectuels et scientifiques. Il vise : a) à présenter les enjeux actuels et débats historiques suscités par le développement de ces secteurs d'activité ; b) à dégager les principales hypothèses théoriques à la base des recherches actuelles sur ces secteurs et à en discuter les résultats. Cet examen est conjugué à une interrogation générale sur la place et le rôle de la culture et du savoir dans les sociétés contemporaines. L'ensemble des contenus est présenté sous trois aspects : 1) cadres conceptuels utilisés pour l'analyse de ces secteurs ; 2) évolution de ces champs d'activité sociale en relation aux pouvoirs publics et aux logiques d'action collective ; 3) évaluation de résultats de recherches récentes. Chacun de ces aspects correspond à un bloc de séances.

## **UCS6050** Études sociales sur la jeunesse (3 cr.)

Ce séminaire vise à construire une vision historique, sociale et conceptuelle de la jeunesse et de ses frontières. Ceci se fera à travers la lecture tant de textes classiques que de contributions récentes, couvrant des approches épistémologiques différentes (individualisme méthodologique, structuralisme, constructivisme, etc.) ; des méthodes diverses (qualitatives, quantitatives et mixtes) et des disciplines et domaines d'études variés comme l'histoire, la sociologie, la démographie, l'économie, la psychologie, l'anthropologie, l'éducation, le travail social, l'orientation, etc.

## NOTATION

Afin de favoriser l'harmonisation des pratiques de notation du corps professoral, le comité des programmes propose quelques repères qui permettent de donner un sens aux notes attribuées aux étudiants et étudiantes.

- L'article 170 du *Règlement général numéro 3* de l'Université du Québec sur *Les études de cycles supérieurs et la recherche* stipule que les établissements déterminent la moyenne cumulative exigée pour la poursuite des études dans un programme, le dépôt du mémoire ou de la thèse, et l'obtention du diplôme, mais que cette moyenne ne peut être inférieure à 2,5.
- L'article 7.1 du chapitre 8 sur *L'évaluation du Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études de cycles supérieurs* prévoit en outre que l'étudiant ou l'étudiante dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 peut être assujéti à certaines restrictions importantes dans la poursuite de son programme.
- L'article 3.6 du chapitre 6 sur *L'admission du Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études de cycles supérieurs* stipule que l'étudiant ou l'étudiante doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5 au deuxième cycle pour être admis au doctorat sans avoir à soumettre le mémoire requis pour l'obtention de la maîtrise.
- Les bourses de maîtrise et de doctorat du *Fonds québécois de recherche sur la société et la culture* sont réservées aux étudiants et étudiantes qui ont obtenu une moyenne cumulative d'au moins A- ou 3,7.
- L'article 6 du chapitre 8 sur *L'évaluation du Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études de cycles supérieurs* donne la valeur numérique des lettres de la notation littérale qui entrent dans le calcul de la moyenne cumulative.
- Le tableau suivant résume les repères numériques et interprétatifs que le corps professoral se donne :

Notation littérale	Équivalent numérique	Pourcentage	Centiles cumulatifs
A+	4,3	95-100	10
A	4,0	90-94	25
A-	3,7	85-89	50
B+	3,3	82-84	75
B	3,0	78-81	90
B-	2,7	75-77	100
C+	2,3	72-74	
C	2,0	70-71	
E	0,0	<70	

## PLAGIAT ET FRAUDE

Le plagiat et la fraude ne sont pas tolérés et sont sanctionnés sévèrement. À ce sujet, on se reportera à l'article 10 du chapitre 8 sur *L'évaluation du Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique.

